

INFRACTION ET AMENDES

Constitue une infraction d'être l'utilisateur d'un système d'alarme qui se déclenche inutilement plus de deux fois au cours d'une période consécutive de douze mois pour cause de défectuosité, de mauvais fonctionnement ou de déclenchement inutile.

Première infraction :

- Amende de 100 \$ à 1 000 \$ lorsqu'il s'agit d'une personne physique;
- Amende de 200 \$ à 2 000 \$ lorsqu'il s'agit d'une personne morale.

Seconde infraction, en cas de récidive :

- Amende de 200 \$ à 2 000 \$ lorsqu'il s'agit d'une personne physique;
- Amende de 400 \$ à 4 000 \$ lorsqu'il s'agit d'une personne morale.

Règlement 213

Règlement portant sur les systèmes d'alarme incendie (RMH-110)

Être consciencieux et prudent évite les fausses alarmes. C'est la responsabilité de chacun de les éliminer.



**ÉLIMINER LES
FAUSSES ALARMES
POUR RÉSERVER LES POMPIERS
AUX URGENCES**

VOUS AVEZ DES QUESTIONS ?

Pour plus d'information et pour tout conseil de sécurité incendie, informez-vous auprès d'un de nos techniciens en prévention des incendies.

En cas d'urgence, composez le 9-1-1

Service de sécurité incendie
736, boulevard du Havre
Salaberry-de-Valleyfield, Québec, J6S 1W1
Tél. : 450 370-4750 • Fax : 450 370-4755
securiteincendie@ville.valleyfield.qc.ca
ville.valleyfield.qc.ca



FAUSSE ALARME



C'EST QUOI?

Une alarme incendie non fondée est un signal sans cause indiquant le déclenchement d'un système d'alarme incendie relié à un centre de télésurveillance et qui provoque le déplacement inutile des pompiers.

DES MILLIERS D'ALARMES NON FONDÉES AU QUÉBEC

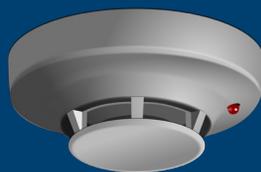
- Plus de 9 alarmes incendie reçues par les centres de télésurveillances sur 10 sont non fondées;
- Près de 20 % de ces alarmes sont dues à une installation déficiente des composantes du système d'alarme, à un mauvais entretien ou à des composantes défectueuses;
- Près de 40 % de ces alarmes sont engendrées par de la fumée légère (vapeur d'eau, poussière);
- 8 alarmes incendie non fondées sur 10 se déclenchent entre 7 h et 20 h, lorsque les occupants sont à leur domicile.



ÉVITER LES FAUSSES ALARMES

90 SECONDES POUR AGIR

La majorité des systèmes d'alarme incendie (systèmes résidentiels et non commerciaux) dispose d'une fonction de délai de 90 secondes avant la transmission du signal d'alarme à un centre de télésurveillance. Demandez à votre installateur ou au responsable de l'entretien du système de s'assurer qu'elle est activée.



QUOI FAIRE QUAND L'ALARME SONNE ?

1. Considérez toute alarme comme fondée jusqu'à preuve du contraire;
2. Vérifiez pour quelle raison l'alarme s'est déclenchée avant d'annuler l'alarme :
 - **Incendie réel** : en présence de fumée ou d'un feu, évacuez les occupants jusqu'au point de rassemblement, puis faites le 9-1-1. Ne retournez pas à l'intérieur sans l'autorisation des pompiers.
 - **Manipulation erronée, fumée légère, etc.** : si vous êtes certains que l'alarme est non fondée, vous disposez de 90 secondes pour composer votre code d'accès afin d'annuler l'alarme et éviter sa transmission au centre de télésurveillance. **Votre système ne dispose pas de la fonction annulation ?** Attendez une minute après le début de l'alarme que la ligne téléphonique se libère puis appelez votre centre de télésurveillance.

ÉLIMINER LES CAUSES :



Fumée de cuisson

- Installez vos avertisseurs à bonne distance de la cuisine et de la salle de bain;
- Installez des détecteurs photoélectriques;
- Changez la pile deux fois par année;
- Surveillez constamment votre cuisinière lorsque vous cuisinez;
- Faites fonctionner le ventilateur de la cuisinière durant l'utilisation;
- Assurez-vous que votre compagnie d'alarme incendie vérifie et teste vos équipements chaque année.



Entrepreneurs en construction ou rénovation

- Informez-vous auprès du propriétaire sur la manière de désactiver et de réactiver le système d'alarme incendie relié à un centre de télésurveillance;
- Demandez au propriétaire, avant de commencer les travaux, d'aviser son centre de télésurveillance au début et à la fin des travaux;
- Localisez les fils du système d'alarme, les détecteurs de fumée et de chaleur ainsi que les gicleurs afin de ne pas les endommager;
- Recouvrez chaque détecteur de fumée d'un couvercle rigide et étanche;
- Passez directement l'aspirateur sur les couvercles rigides avant de les enlever ainsi que sur les détecteurs à la fin de chaque journée de travail et à la fin des travaux;
- Aérez la pièce pendant les travaux;
- À la fin des travaux, remettez le système en fonction et avisez la centrale de télésurveillance.

AGISSEZ RAPIDEMENT ! Évitez ainsi que les pompiers se déplacent inutilement et qu'ils soient indisponibles pour une vraie urgence.